

Règlement du Trail de Noyelles-sous-Lens

5 octobre 2019

Le Trail de Noyelles-sous-Lens est organisé par le Running club Noyellois et avec le soutien de la commune de Noyelles-sous-Lens.

Les courses: Limitées à 600 inscrits (10 et 21km)

<i>Trail</i>		<i>Catégorie</i>	<i>Heure du départ</i>
10km		<i>Cadets - juniors seniors - vétérans</i>	20h00
21km		<i>Juniors - seniors - vétérans</i>	20h00
<i>Course contre le temps</i>	<i>4 Minutes</i>	<i>Baby-athlé</i>	19h00
	<i>8 Minutes</i>	<i>Éveil-athlé et poussins</i>	
	<i>12 Minutes</i>	<i>Benjamins - Minimes</i>	
<i>Randonnée-Marche Nordique 8 à 10km</i>		<i>Sans restriction d'âge</i>	17h00

RAPPEL DES CATÉGORIES

<i>Masters</i>	1979 et avant
<i>Seniors</i>	1980 à 1996
<i>Espoirs</i>	1997 à 1999
<i>Juniors</i>	2000 à 2001
<i>Cadets</i>	2002 à 2003
<i>Minimes</i>	2004 à 2005
<i>Benjamins</i>	2006 à 2007
<i>Poussins</i>	2008 à 2009
<i>Éveil-athlé</i>	2010 à 2012
<i>Baby-athlé</i>	2013 à 2015

Participation courses :

L'épreuve est ouverte à toute personne, licenciée ou non qui répond aux conditions d'âge. Conformément aux dispositions des articles R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport et R. 411-29 à R. 411-31 du code de la route ainsi que la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

-Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

-Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

À partir du 1er Janvier 2019 la FFA a décidé de ne plus accepter la licence de triathlon (fédération devenue non agréé par la FFA) même si la mention « non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » y figure. L'organisateur doit accepter cette décision imposée par la FFA et qui n'a pas été expliquée autrement que par un conflit entre les fédérations. Merci aux licenciés de triathlon, pentathlon moderne et course d'orientation de fournir un certificat médical agréé, voir ci-dessous.

-Soit d'une licence délivrée par l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.

-Soit d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition ou du sport en compétition (mention « sport en compétition » autorisée depuis le 1/11/2018), datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Ce certificat ou une copie doit être conservé pendant 10 ans par l'organisateur, une présentation du certificat médical sur le téléphone n'est pas valable.

Les participants étrangers, y compris ceux engagés par un agent sportif d'Athlétisme, sont tenus de fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Participation Randonnée/ marche nordique:

Elle est ouverte à tous sans restriction d'âge. Elle se fait à allure libre, il n'y aura pas de dossards numérotés, ni de classement à l'arrivée.

Participation à la course contre le temps :

L'animation est ouverte à tous les enfants en fonction des âges indiqués dans le tableau ci dessus. L'objectif est de courir sans s'arrêter durant le temps prévu. Il n'y aura pas de classement. Chaque participant repartira avec un lot souvenir. L'épreuve se déroulera sur une boucle (environ 200m) devant le car-podium.

Parcours :

Le parcours se situe essentiellement en nature. Il emprunte chemins, sentiers, sous-bois, piétonniers, pâtures et quelques transitions sur route. Il traverse les communes de Noyelles-sous-Lens, Fouquières lez Lens, Harnes et Courrières.

Le départ et l'arrivée se feront au Parc des Boclets rue Masclef.

2 tracés sont possibles (au choix). Les 2 tracés sont communs sur les 9^{er}Km.

- ⑩ 1^{er} tracé: 10 km (100m de dénivelé positif)
- ⑩ 2^{ème} tracé: 21km (400m de dénivelé positif)

ATTENTION:

Le parcours 21km est difficile et s'adressent à des coureurs bien entraînés.

Le départ et l'arrivée se feront dans le noir, LAMPE FRONTALE OBLIGATOIRE (10km et 21km).

Le parcours randonnée/ Marche nordique emprunte essentiellement les berges du canal, il est accessible à tous.

Sécurité:

Attention: bien que de nombreux signaleurs seront présents sur le parcours, les coureurs doivent respecter le code de la route.

Si un coureur est victime d'un problème, il devra se rapprocher du signaleur le plus proche qui alertera les organisateurs et les secours. Des coureurs «balais» seront présents sur la course. Des VTT patrouilleront sur l'ensemble du parcours afin de sécuriser la course.

Ravitaillement/service:

Ravitaillement à l'arrivée pour tous.

Vestiaires, douches, sanitaires, consigne des sacs surveillée sur le site.

Droits d'inscription :

Pas d'inscription par courriers, uniquement en ligne sur:

Le nombre de participants sera limité à 600 pour l'ensemble des 2 courses (10 et 21km).

Toutefois si le nombre de participants (600) n'est pas atteint, vous pourrez, vous inscrire:

- ⑩ *Vendredi 4 octobre 2019 de 16h00 à 19h30 au magasin Intersport Hénin Beaumont.*
- ⑩ *Samedi 5 octobre 2019 de 16h00 à 19h30 Sur le site du départ au Parc des Boclets Rue Masclef.*

<i>Tarifs inscriptions</i>	<i>Jusqu'au 1/09/19</i>	<i>Jusqu'au 3/10/19</i>	<i>4/10/19 et 5/10/19</i>
<i>Trail 10km</i>	7€ + 1€ serveur	9€ + 1€ serveur	12,00 €
<i>Trail 21km</i>	12€ + 1€ serveur	14€ + 1€ serveur	18,00 €
<i>Randonnée Marche Nordique</i>	1,50€ + 1€ serveur		2,50 €
<i>Course contre le temps</i>	Pas d'inscription		Gratuit

Remboursement:

En cas de non-participation à l'épreuve, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.

Annulation en cas de force majeure:

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, 50 % des droits d'inscription réellement encaissés seront remboursés, sur demande écrite du participant

Assurance :

Les organisateurs sont couverts par la police d'assurance du Running-Club-Noyellois.

Responsabilité Individuelle:les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire durant la manifestation.

Sécurité et Assistance médicale :chaque concurrent est tenu d'observer le code de la route. L'assistance médicale est assurée sur le parcours et à l'arrivée par les sapeurs-pompiers.

Dossards:

Remise des dossards :

⑩ *Vendredi 4 octobre 2018 de 16h00 à 19h30 au magasin Intersport Hénin Beaumont.*

⑩ *Samedi 5 octobre 2018 de 16h00 à 19h30 Sur le site du départ au Parc des Boclets Rue Masclef,fin des remises 30mn avant la course .*

Chronométrage : Organisé par le jogging club Harnésien.

Résultats et classements :

Les résultats et les classements seront affichés au Parc des Boclets 30mn après l'arrivée du dernier coureur. Ils seront consultables sur le site du Running Club Noyellois «<http://runningclubnoyellois.fr/>».

Récompenses:

La remise des récompenses de l'ensemble des courses se fera Parc des Boclets (vers 22h00 pour le 10km et 23h30 pour le 21km). Les compétiteurs devront être présents (une pièce d'identité pourra être demandée). Le tableau des récompenses figure sur ce document.

le classement se fera au scratch sur les courses 10 et 21km. seront récompensés :

TRAIL	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Femmes	Lot et/ou bon d'achat	Lot et/ou bon d'achat	Lot et/ou bon d'achat	Lot et/ou bon d'achat	Lot et/ou bon d'achat
Hommes	Lot et/ou bon d'achat	Lot et/ou bon d'achat	Lot et/ou bon d'achat	Lot et/ou bon d'achat	Lot et/ou bon d'achat

- ⑩ Un lot souvenir à chaque arrivant (10 et 21km).
- ⑩ Une bière offerte à chaque participant (10 et 21km).

Plan d'organisation des secours:

Les secours seront organisés de la façon suivante:

- ⑩ Une association de secouriste sera présente (environ 15)
- ⑩ 4 postes de secours:
 - + 1 poste fixe situé à proximité de la ligne de départ et d'arrivée (environ 5 secouristes).
 - + 3 postes mobiles situés sur le parcours (environ 2/3 secouristes).

Propreté du site:

Afin d'organiser ce trail, il faut l'autorisation de toutes les communes traversées ainsi que différents gestionnaires ou propriétaires. Il incombe donc aux organisateurs et aux concurrents de laisser les sites traversés en état de propreté. Si tel n'était pas le cas, les autorisations ne nous seraient plus accordées pour les éditions suivantes. Il est donc demandé aux participants de ne pas salir le parcours avec des emballages de produits énergétiques ou des gobelets d'eau. Une poubelle sera disponible à chaque ravitaillement, prenez le temps d'y déposer vos détritrus.

A NOTER: un concurrent surpris par les organisateurs à jeter un détritrus dans la nature sera exclu de l'épreuve.

Droits a l'image:

Les films et photographies, réalisés à l'occasion de cette course pédestre, pourront être utilisés, sans contrepartie, dans des publications et informations destinées à la promotion du sport et de la santé et sont la propriété de l'association organisatrice.

Conformément à la Loi information et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Vous pouvez recevoir des propositions d'autres organisateurs. Si vous ne le souhaitez plus, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse.